
Discours de la députation de la section Le Peletier (Paris) qui s'élève contre les intrigants et les ambitieux et demande à la Convention de punir tous les conspirateurs, et réponse du Président, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de la députation de la section Le Peletier (Paris) qui s'élève contre les intrigants et les ambitieux et demande à la Convention de punir tous les conspirateurs, et réponse du Président, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 543-544;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31235_t1_0543_0000_13

Fichier pdf généré le 22/01/2023

de notre sang pour défendre la représentation nationale ; que les factieux qui avaient conjuré votre perte n'auraient pu parvenir jusqu'à vous qu'après avoir marché sur nos cadavres expirants (1).

Ce serment est à l'instant répété par le peuple immense qui remplit les tribunes (2).

La salle retentit d'applaudissements.

L'ORATEUR continue. Les grandes mesures que vous venez de prendre dans cette occasion difficile sont dignes de vous et du peuple qui vous a confié l'exercice de ses droits et de sa souveraineté. Le vœu le plus cher à nos cœurs est de voir tomber sans délai sous le glaive de la loi toutes les têtes scélérates qui ont conspiré contre la liberté publique. De quelque nature que puissent être leurs services passés, ils n'en sont que plus que criminels, puisqu'ils n'avaient pris momentanément le masque du patriotisme que pour mieux assassiner le peuple. (*Applaudissements.*)

Quant à nous, pleins de respect et de vénération pour vos immortels travaux, jaloux de les seconder autant qu'il sera en notre pouvoir, nous allons redoubler de zèle et de vigilance pour déjouer les complots sans cesse renaissants de nos lâches ennemis, et pour fabriquer avec toute l'activité possible le salpêtre qui doit les exterminer. (*Applaudissements.*) Nous vous ferons, décadi prochain, l'hommage de nos premiers essais. Le travail, les fatigues, les privations de toute espèce ne nous coûteront jamais rien lorsqu'il s'agira de notre liberté : du pain, du salpêtre, des armes, voilà nos seuls besoins. Périrent tous les traîtres ! Vive la République ! Vive la Convention nationale ! Voilà notre seul cri de ralliement. La section de Bon Conseil, voulant donner à la manifestation de ses sentiments toute la publicité possible, a délibéré l'envoi de cette pétition à toutes les sections de Paris, à toutes les autorités constituées, aux Sociétés populaires, et en a ordonné l'impression et l'affiche (3). (*Applaudissements.*)

LE PRÉSIDENT. Citoyens, les mesures que la Convention nationale prend dans les temps orageux, inséparables d'une révolution aussi étonnante qu'est la nôtre, les lois qu'elle dicte lorsque tout est calme et que l'orage est dissipé, ne sont que la manifestation de la volonté du peuple souverain qu'elle représente, et le vœu général de ce peuple. Les malveillants, qui prennent à tâche d'avilir la Convention, de dépriser ses immenses travaux, et de la rendre suspecte, sentent bien qu'ils s'élèvent contre l'autorité du peuple, et qu'ils se rendent coupables du crime de lèse nation : c'est pourquoi ils prennent le masque du patriotisme, qu'ils tonnent dans les sections et les clubs contre les représentants qu'ils vouent à

la mort et qu'ils calomnient sans cesse. Mais les yeux clairvoyants du peuple percent à travers de ce voile trompeur, sous lequel ils se couvrent, font tomber le masque, et le peuple éclairé les livre à la rigueur et à l'animadversion des lois : telle est la conduite que vous avez tenue, généreux citoyens, et que vous tiendrez toujours. Fidèles aux principes, vous vous ralliez à l'entour de l'autel sacré de la Patrie, vous jurez de la défendre (1).

Oui, oui, nous le jurons, s'écrie-t-on de toutes parts (2).

La Convention nationale reçoit votre profession de foi et vos services, et vous invite à la séance (3). (*Applaudi.*)

LEVASSEUR. C'est la section de Bon Conseil qui, la première, a voté la déchéance du traître Capet. La première, elle demanda que la tête du tyran tombât. Elle doit aussi la première avoir la parole pour vous dénoncer et pour se prononcer sur la conjuration que nous avons renversée. Je demande l'insertion au bulletin de l'adresse qui vient d'être lue, et de la réponse du président (*Applaudi.*) (4).

La Convention décrète la mention honorable, et l'insertion en entier de cette adresse et de la réponse du président, au bulletin (5).

52

Les officiers municipaux de la commune de Niort applaudissent aux travaux de la Convention et au décret qui a rendu la liberté aux Nègres et brisé les chaînes de ces malheureuses victimes de la cupidité et de la barbarie (6) ; ils l'invitent à rester à son poste. Ils annoncent que leur établissement pour la confection du salpêtre est dans la plus grande activité, et a déjà fourni plusieurs milliers de cette matière précieuse.

Ils envoient l'état des dons patriotiques qu'ils ont faits, qui s'élèvent à 53 539 liv. 16 sous en numéraire, et qui consistent d'ailleurs en armes, effets de vêtement, d'équipement ; enfin, en 76 superbes pieds de chêne et trois ormes pour la marine.

La Convention décrète, sur la motion d'un membre, la mention honorable et l'insertion au bulletin (7).

53

La section Le Peletier se présente (8). Tandis que nos frères, dit [CHÉNARD, l'ora-

(1) Bⁱⁿ, 26 vent.; *Débats*, n° 543, p. 338 et n° 552, p. 105-106. *M.U.*, XXXVII, 428.

(2) *Débats*, n° 543, p. 339.

(3) Bⁱⁿ, 26 vent. D'après les *Débats*, cette phrase devient : « La Convention reçoit vos serments et applaudit à votre civisme ».

(4) *Débats*, n° 543, p. 339; *Mon.*, XIX, 711 (légères variantes); *M.U.*, XXXVII, 428.

(5) P.V., XXXIII, 368.

(6) Bⁱⁿ, 28 vent. (2° suppl).

(7) P.V., XXXIII, 368.

(8) Cette section aurait succédé à celle de Bon Conseil.

(1) C 295, pl. 993, p. 37. C'est l'extrait de la délibération de l'ass. g^l de la section du 25 vent. P.c.c.: GAUTIER (secrét.-greffier). Reproduit dans *Mon.*, XIX, 711; Bⁱⁿ, 26 vent.; *M.U.*, XXXVII, 427; *Débats*, n° 543, p. 337. Extraits dans C. *Eg.*, n° 576; *J. Matin*, n° 581; *Mess. soir*, n° 576; *J. Fr.*, n° 539; *Ann. patr.*, p. 1959.

(2) *Rép.*, n° 87; *J. Fr.*, n° 539. Les sections se présentent en effet « en masse ».

(3) C 295, pl. 933, p. 37. *Débats*, n° 552, p. 104-105. Voir ci-dessus, note 1, mêmes journaux.

teur] (1) versent leur sang pour la cause de la liberté et de l'égalité; tandis que le peuple enchaîne les ennemis de l'intérieur, et offre le spectacle important d'un nation entière armée pour la défense de ses droits sacrés, quelques hommes osent conspirer.

On ose voiler la sainte déclaration des droits gravée par la nature et jurée par les Français lorsque 1 500 000 républicains combattent pour la maintenir, Eh quoi ! des hommes comblés des bienfaits du peuple conspirent contre la liberté. Ils veulent insurger le peuple pour satisfaire leur ambition. Eh bien ! ils seront satisfaits. Nous nous insurgerons contre les aristocrates, contre les intrigans, contre les ambitieux, contre la faction étrangère, contre tous les ennemis de la liberté et de l'égalité. Voilà notre insurrection. Il n'y a d'insurrection que contre l'oppression, et nous ne sommes opprimés que par ces hommes aussi vils qu'atrocés.

Oui, Oui, s'écrie-t-on de toutes parts.

C'est dans vos mains, représentans, ajoutent-ils, que nous remettons le soin de notre vengeance. C'est du glaive de la loi que nous voulons frapper tous les conjurés. Que la tête de tous les coupables tombe sous le fer vengeur. C'est vainement que les ennemis de la liberté ont souri à l'arrestation de quelques hommes qui pendant longtemps se sont couverts du manteau du patriotisme : ils doivent bien sentir que si nous frappons indistinctement les aristocrates et les contre-révolutionnaires secrets et les ambitieux, la République devient impérissable.

Les citoyens de cette section finissent par inviter la Convention à rester à son poste, afin d'achever l'affermissement de la République (2).

L'ORATEUR continue. Citoyens représentans, la section Le Pelletier purgée des hommes impurs qui l'ont souillée si longtemps, vient vous demander en masse que la conjuration qui vient d'être dévoilée soit suivie et que les conspirateurs soient promptement jugés par le tribunal révolutionnaire ; la section vous déclare aussi que son vœu est que vous restiez à votre poste, que vous continuiez à diriger l'énergie nationale contre les ennemis extérieurs et intérieurs de la République, que vous étouffiez dans leur naissance toutes les conspirations, et que vous consommiez enfin le grand œuvre que vous avez entrepris, l'affermissement de la République une et indivisible.

Vive la République une et indivisible. Vive la Montagne (3). (*Applaudi.*)

LE PRÉSIDENT. Si le front des tyrans savoit rougir, ils rougiroient sans doute, de honte d'avoir été assez insensés, téméraires, pour oser menacer la liberté du peuple le plus généreux, le plus brave, le plus belliqueux, le plus indomp-

table, en un mot le premier peuple de la terre; mais des scélérats endurcis dans le crime ne rougissent jamais; leur confusion et leur surprise n'en seront pas pour cela moins grandes, lorsque la renommée leur apprendra que leurs infâmes projets de subjuguer 25 millions d'hommes, par la trahison la plus noire, par des complots si souvent renouvelés, et par une conspiration sur laquelle ils fondoient toutes leurs espérances, ont encore été déjoués; que les sections de Paris se sont portées en masse dans cette enceinte, pour y prêter derechef le serment solennel de verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la défense de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, dont les doux liens unissent les Français à jamais. La Convention nationale, sensible au nouveau témoignage d'attachement pour elle que vous venez d'ajouter à tant d'autres que vous lui avez déjà donnés, vous promet, citoyens, par mon organe, qu'elle sera toujours digne de vous et de ses commettans, qu'elle restera ferme à son poste jusqu'à l'extinction totale de nos ennemis extérieurs et intérieurs; et que les traîtres qui vouloient assassiner le peuple en l'assassinant elle-même recevront le prix de tant de forfaits. Elle vous invite à sa séance (1).

POULTIER. Je demande la publicité la plus grande de tous les témoignages que donnent dans ce moment à la Convention nationale les sections de Paris; la masse du peuple est bonne: vous le voyez aujourd'hui comme vous l'avez toujours vu. Répandons dans toute la République par une insertion au bulletin le discours de l'orateur, afin que la France connaisse l'esprit qui dirige les habitants de Paris (2). (*Applaudi.*)

Mention honorable, insertion en entier de cette adresse au bulletin (3).

CHÉNARD entonne le premier couplet de l'hymne de la liberté, et celui qui commence par ces mots: *Amour sacré de la patrie*. Le refrain est répété chaque fois par le peuple entier; et à ces chants mâles s'unissent les plus vives acclamations et les plus vifs applaudissements (4).

54

Le comité des assignats fait part que le citoyen Jérôme Chanu, recrue pour la cavalerie, échange 306 liv. en argent pour des assignats.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

55

Un membre [LACROIX (de la Marne)] demande que le représentant du peuple Baudot, de

(1) *Bin*, 26 vent. (suppl.); *Débats*, n° 552, p. 104. Mention dans *Débats*, p. 340; *J. Fr.* n° 539.

(2) *Mon.*, XIX, 712; *Débats*, n° 543, p. 341; *J. Sablier*, n° 1201.

(3) *P.V.*, XXXIII, 369.

(4) *Débats*, n° 543, p. 341. Mention dans *Mess. soir*, n° 576.

(5) *P.V.*, XXXIII, 369.

(1) *Mon.*, XIX, 712; *J. Matin*, n° 581. Chénard était, d'après ce journal, artiste de l'Opéra comique de la rue Favart.

(2) *P.V.*, XXXIII, 369. Additions qui reconstituent le texte de l'adresse originale citée ci-après.

(3) *C* 295, pl. 993, p. 38. Signé: CALVET (présid.), VERNIER (secrét.). Reproduit dans *Mon.*, XIX, 712; *Débats*, n° 543, p. 340. Extraits dans *J. Matin*, n° 581; *J. Fr.*, n° 539. Mention dans *C. univ.*, 27 vent.; *Mess. soir*, n° 576; *Rép.*, n° 87; *J. Mont.*, p. 1007; *C. Eg.*, n° 576; *M.U.*, XXXVII, 428; *Ann. patr.*, p. 1959.